



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2025/28

Objet

**Avis du Conseil Municipal sur le
projet de Plan de Protection de
l'Atmosphère de la Région
Toulousaine**

en exercice : 18

présents : 11

votants : 15

exprimés

pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de
SAUBENS compte tenu de la
transmission
à la Sous-préfecture le
et de la publication le

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04/06/2025

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, RENAUD Sandrine, NADEAU-MASSON Tiphaine
MM BERGIA Jean-Marc, BONNET Benoît, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, PEYRIERES David

Procurations :

Mme LAHANA Agnès à CARISTAN Carole
Mme MASSIA Kristel à MALAVAL Claude
Mme PENNEROUX Béatrice à HETREUX Denis
M. MANGION Denis à GUILLEMET Olivier

Absents :

M. MARSAC Alain
M. MERCI Bernard
Mme ZIOUANI Mahjouba,

Secrétaire de séance : M. BERGIA Jean-Marc

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.222-4 à L.222-6 relatifs aux Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA),

Vu le projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération toulousaine, élaboré sous l'autorité du Préfet de la Haute-Garonne et piloté par la DREAL Occitanie, en concertation avec les collectivités territoriales, les associations, les acteurs économiques et les citoyens,

Considérant que ce projet vise à améliorer durablement la qualité de l'air sur le territoire, à réduire l'exposition des populations aux polluants atmosphériques, et à respecter les valeurs limites réglementaires en matière de pollution de l'air,

Considérant que la commune de Saubens, bien que située en périphérie de l'agglomération toulousaine, est concernée par les enjeux de qualité de l'air, notamment en lien avec les axes routiers et les déplacements domicile-travail,

Considérant les bénéfices attendus du PPA en matière de santé publique, de protection de l'environnement et de transition écologique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **Article 1** : Le Conseil Municipal de Saubens émet un **avis favorable** sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine pour la période 2024-2029.
- **Article 2** : Le Conseil Municipal souligne l'importance de la mise en œuvre effective des actions prévues, notamment en matière de mobilité durable, de réduction des émissions liées au chauffage résidentiel, et de sensibilisation des citoyens.
- **Article 3** : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de la Haute-Garonne et à la DREAL Occitanie dans le cadre de la consultation des collectivités territoriales.

Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 11 juin 2025

 
Le Maire,
JM BERGIA